DÉPOT LÉGAL
Rhône
n° 130
1882

Deuxième Année. — N° 169 CINQ CENTIMES Dimanche 12 Février 1882

LE RÉVEIL LYONNAIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1993

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
8, Rue des Marronniers, **A M. Tony LOUP**, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES
Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Cie, *10, place de la Bourse*
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE LACHETÉ !

Il y a onze jours, — n'est ce pas dire hier, — M. de Freycinet déclarait ceci aux Chambres : « Dans un pays comme la France, il faut la liberté et le progrès. Dans notre marche incessante vers l'idéal de la liberté, nous ne marquons pas à l'avance de limites fixes. »

Les faits se chargent chaque jour de traduire en un langage intelligible pour tous, ce pathos ministériel.

M. de Freycinet entend d'une façon toute particulière « l'idéal de la liberté, » et la marche incessante « vers le progrès. » Il comprend la liberté à la manière prussienne et le progrès selon les procédés russes.

C'est l'indignation au cœur et le rouge de la honte au front, qu'il nous faut parler de l'acte odieux que vient de se permettre ce ministère de gens à tout faire.

Sur l'injonction insolente de policiers à la solde du Czar, il expulse du territoire français, il chasse du sol autrefois hospitalier de France, un homme de cœur, un exilé qui, tranquille, s'en remettait à la loyauté de la République française.

Ah ! la loyauté de nos gouvernants ! quelle duperie.

L'agence Havas communique à tous les journaux la dépêche suivante : « Un arrêté d'expulsion du territoire français, vient d'être pris par le gouvernement contre le colonel Pierre Lavroff, de nationalité russe. Il organise en France une section de la *Croix-Rouge de la volonté du Peuple*, société constituée en Russie pour venir en aide aux victimes de la lutte entamée entre les nihilistes et le gouvernement Russe. Le colonel Lavroff se proposait de recueillir des souscriptions par la voie des journaux sympathiques à la cause de la liberté en Russie. »

Le colonel Lavroff est un des hommes éminents de la colonie russe. Depuis de longues années, il lutte pour la délivrance et l'émancipation du peuple russe. Il est, dans la grande et haute acception du mot, un véritable patriote, un citoyen dévoué.

Un peuple, même barbare, s'honorerait de donner l'hospitalité à un tel homme.

Le cabinet Freycinet l'expulse de France.

C'est un outrage pour la Nation. Il sera ressenti par tous les hommes de cœur, par tous ceux qui ne font pas litière de notre honneur national.

Pendant 10 années nous avons été proscrit. Pendant 10 années, un vent de haine et de calomnie a ébranlé notre porte d'exilé.

L'Angleterre, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Hongrie, le Danemarck — nous aurions à nommer presque tous les Etats d'Europe — ont donné asile — asile respecté — à ceux-là qu'on dénonçait comme des gens de sac et de corde. Nous étions de ceux-là, et nous l'oublions d'autant moins que c'est notre plus grande gloire.

Nations, qui nous avez donné asile, je vous salue !

Ne confondez pas avec le Peuple français, ceux qui prétendent le représenter et qui s'intitulent ses gouvernants. Ils ne sont pas dignes de lui.

Il n'y a rien de commun entre eux et ce peuple généreux. Lui, a toujours donné — non pas seulement droit d'asile mais ce qui est autrement important — droit de cité, à tout citoyen du monde qui lui apportait ou un exemple à suivre ou une vérité à proclamer. Que pourrait-il avoir de commun avec cette tourbe de ministres qui sont moins les serviteurs de la Nation que les agents gagés des puissances étrangères.

Le jour même où le cabinet Freycinet se rendait coupable de ce crime de lèse-nation, des élus du peuple se réunissaient pour faire entendre de véritables sentiments populaires ; le Conseil municipal de Paris et les délégués sénatoriaux du département de la Seine, honoraient en la personne du commandant Labordère, l'honnêteté civique, la fermeté dans les convictions et les hautes vertus du plus pur patriotisme.

Ceux-là seuls représentaient l'opinion de la France.

Si faibles que soient nos députés, il en est encore qui ont quelque souci de notre honneur et de notre dignité.

Nous avons la ferme conviction qu'ils sauront faire leur devoir et qu'ils interpelleront le gouvernement sur l'infamie dont il vient de prendre la lourde responsabilité.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 11 février.

Interpellation Talandier

Le gouvernement sera prochainement interpellé par M. Talandier, au nom de l'extrême-gauche, au sujet de l'expulsion de Pierre Lavroff, sujet russe.

Le groupe se réunira lundi, à une heure, pour l'examen de cette question.

L'expulsion de M. Lavroff est la conséquence des engagements diplomatiques pris sous le cabinet Gambetta et auxquels le ministère actuel ne pouvait se soustraire sans soulever des difficultés.

M. de Freycinet recevra demain matin M. Talandier au sujet de l'expulsion de Pierre Lavroff.

Le contre-projet Clovis Hugues

M. Clovis Hugues a déposé à la séance un contre-projet à la proposition Naquet, sur le divorce. Ce contre-projet a pour but de revenir aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792, stipulant que le consentement mutuel des époux dispense de toutes autres formalités.

Traité Franco-Italien

L'extrême gauche a nommé secrétaires MM. Gailly, Denys et Dauphinot.

Les bureaux ont nommé M. Meynadier membre de la commission du traité franco-italien en remplacement de M. Leroyer.

Présidence de la Commission du budjet

Les amis de M. Gambetta assuraient dans les couloirs de la Chambre, que l'ancien président du Conseil, ne voulait pas être porté à la présidence de la Commission du budget, contre M. Wilson ; ils assuraient toutefois, qu'un membre de l'Union républicaine serait opposé à ce dernier ; le nom de M. Rouvier est toujours en faveur.

Le bureau de l'extrême-gauche

L'extrême-gauche a nommé président M. Bazille : vice-président, MM. Wurtz et Lacaze.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Les couloirs sont fort animés.

LES ENTERREMENTS CIVILS

La Chambre s'est réunie à une heure pour nommer quatre commissions, entre autre celle pour l'examen de la proposition Chevandier sur les enterrements civils. En font partie, par ordre de bureaux, MM. Pendevey, Lefebvre, Journaux, Deneau, Bizarelli, Marion, Forné, Chevandier, Lefèvre (Seine), Lagrange et Salomon.

LE DIVORCE

La distribution aux députés contient :

1° Deux amendements de M. Guillot au projet du Divorce portant que l'adultère par le mari et l'aliénation mentale sont des causes de divorce ;

DETTES DE BOURSE

2° Une proposition de loi de M. Naquet sur les dettes de Bourse, ainsi conçue : « Article premier. — L'art. 1965 du code civil n'est pas opposable à l'action en paiement à raison d'obligations résultant de marchés à terme ou à découvert ;

Art. 2. — Sont abrogés les art. 421 et 422 du code pénal.

LA SÉANCE

Séance du 11 février

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. le président lit des lettres de MM. Gatineau et Dréo, par lesquelles ils déclinent les candidatures à la vice-présidence et à la questure.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Le scrutin pour l'élection des vice-présidents.

Suffrages exprimés..... 382

MM. Fallières..... 290 voix
Boysset..... 203
Hérisson..... 184

MM. de Fallières et Boysset sont élus vice-présidents.

ÉLECTION D'UN QUESTEUR

Voici le résultat du scrutin pour l'élection d'un questeur :

Suffrages exprimés..... 361
Majorité..... 181

MM Nadaud..... 191 voix
Noel-Parfait..... 161

M. Nadaud est proclamé questeur.

PROPOSITION BARODET

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition Barodet, ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'opérer le dépouillement des professions de fois et des programmes électoraux des élections de 1881.

M. Mir, rapporteur de la commission dit qu'il n'a rien à changer à la décision concluant au rejet.

M. Barodet dit qu'il faut que la Chambre connaisse l'ensemble des volontés du pays, afin de s'y conformer. La Chambre actuelle doit s'inspirer des principes de l'Assemblée de 1789.

Le cabinet actuel ne peut pas s'opposer à la rédaction des cahiers de 1881, car c'est dans l'union du pays qu'on trouve la force morale.

M. Mir déclare que la proposition n'est pas dans les traditions républicaines.

MM. Barodet, Lacretelle et Gatineau, défendent, à nouveau, la proposition qui est combattue par M. Bernard-Lavergne.

Après une réplique du rapporteur, les conclusions de la commission sont mises aux voix.

Elles sont repoussées par 281 voix contre 69.

La proposition Barodet est prise en considération.

La séance est levée à 5 heures 10.

Séance, lundi à 3 heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 11 février

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

LE CODE RURAL

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au code rural. Titre 5 : bail emphytéotique des animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales.

Prennent part à la discussion MM. Ribière, rapporteur ; Malens, Brunet, Bernard, Humbert, ministre de la justice et Bozérian.

Le Sénat a adopté l'article 1er en fixant à 18 ans, le minimum de la durée du bail emphytéotique.

Les articles 2 à 12 ont été adoptés et renvoyés à la commission.

Les articles 14 et 15 sont adoptés.

Il y aura séance jeudi à 3 heures.

La séance a été levée à 5 heures 35.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 11 février.

Réformes Judiciaires

Dans le conseil de ce matin, M. Humbert a soumis à ses collègues son projet de réformes judiciaires. Ce projet a été adopté par ses collègues. Il sera déposé mardi.

Le projet sur la magistrature ne concerne que la réduction des cours et tribunaux, 7 cours sur 26 sont supprimées. L'inamovibilité est maintenue, mais toute latitude est donnée au gouvernement pour la réorganisation du personnel actuel.

Le Budget

Le conseil a aussi examiné le projet de budget remanié par M. Léon Say.

Les grands Travaux

Dans le budget de 1883, le budget extraordinaire des travaux publics a été maintenu. Les travaux de constructions seraient exécutés par les compagnies de chemins de fer pour les deux tiers. Les dépenses des autres grands travaux publics ne seraient plus à la charge de l'Etat que dans une faible proportion.

Les grands Commandements

Pour les grands commandements militaires, il a été décidé que M. Billot présentera la liste lundi au Président de la République.

Affaires d'Egypte

M. de Freycinet a annoncé que des dépêches étrangères lui sont parvenues affirmant une détente au sujet des affaires d'Egypte.

LES JOURNAUX

Paris, 11 février.

Le *Figaro* assure que l'attitude conciliante du ministère égyptien est due aux conseils de Nubar-Pacha.

— Le *Voltaire* dit qu'il n'a nullement goût à renverser le ministère : le personnel gouvernemental n'est pas assez riche pour qu'on prenne plaisir à en user les hommes. Le ministère durera parce qu'il est impossible de le remplacer.

— La *République française* demande avec M. Gambetta qu'on donne au pays une organisation municipale complète, conforme à ses intérêts et à sa volonté.

— La *Justice* critique le projet de M. Martin-Feuillée qui maintient l'inamovibilité de la magistrature.

— Le *Journal des Débats* estime qu'il faut savoir gré à M. Goblet d'avoir proclamé l'excellence du principe de la tradition administrative.

Le même journal se prononce pour une entente commune entre les puissances relativement à la question égyptienne.

— Le *XIX Siècle* voit seulement dans le projet de M. Paul Bert un moyen détourné de persécuter l'Eglise catholique.

UNE EXPULSION

Paris, 11 février.

Le gouvernement vient de se rendre coupable d'un acte que n'attendaient pas, à coup sûr, ceux qui espéraient en son libéralisme : il a pris, hier, un arrêté d'expulsion contre M. Pierre Lavroff, citoyen russe, — qui, depuis longtemps, habitait Paris.

On avait à reprocher à M. Lavroff d'être le partisan des républicains de son pays et d'avoir organisé en France une souscription en leur faveur.

Pour ce crime, M. Clément, commissaire de police, est allé lui signifier de quitter notre territoire dans les vingt-quatre heures.

Cette nouvelle atteinte au principe d'hospitalité qui devrait être une des gloires de la France démocratique causera une vive surprise, en même temps qu'une violente émotion.

Nous pensions en avoir fini avec ces mesures arbitraires qui consistent à jeter hors de chez nous, sur la prière d'un gouvernement étranger, les pros-

---

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

21

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

Est-ce qu'elle vous cherchait? demanda Solange avec inquiétude.

— Non, c'est le hasard qui a fait cela. Elle venait de voir une de ses parentes qui demeure à Clichy. Avant que je la voie, elle m'avait reconnue ; il ne m'a pas été possible de l'éviter. Elle s'est jetée à mon cou et puis elle m'a accablée de questions. J'étais bien embarrassée, je ne savais quoi répondre. Mais elle a vu facilement dans quelle position je suis et il m'a bien fallu avouer... J'espérais qu'elle allait me quitter et qu'ainsi elle ne saurais pas où je demeure ; mais non. J'ai eu beau faire, elle voulait voir comment je suis logée, et j'ai été obligée de l'amener ici.

— Et c'est parce que cette demoiselle est venue chez vous que vous pleuriez si fort quand je suis entrée ?

— Oui, c'est pour cela. Ah ! vous ne comprenez pas, vous ne pouvez pas comprendre... J'ai quitté le magasin sans rien dire à personne et je suis venue me réfugier ici, dans cette vilaine maison, croyant y être bien cachée. Je comptais être tranquille, que ceux qui me connaissent ne sauraient jamais... Maintenant, c'est fini, tout se saura.

Et Gabrielle se remit à pleurer.

— Tiens, tiens, se dit Solange, voyant le parti qu'elle pouvait tirer de la situation, je n'avais pas compté là-dessus Décidément, le hasard tient aussi à me servir.

S'adressant à la jeune fille, elle reprit :

— S'il en est ainsi, ma chère, je comprends votre peine.

— Lucile m'a bien promis de ne rien dire, mais je la connais, elle ne pourra pas retenir sa langue.

— C'est un peu le défaut de toutes les jeunes filles et même de toutes les femmes, appuya Solange.

— Oui. Et demain, la première chose que fera Lucie, sans se douter seulement du mal qu'elle peut me faire, ce sera de tout raconter aux autres.

— Comme vous, ma mignonne, j'en suis convaincue.

— Et dans quelques jours toutes les demoiselles du magasin, mes anciennes compagnes, viendront ici l'une après l'autre pour me voir comme une chose curieuse... Eh ! c'est affreux ! gémit la jeune fille.

Et elle cacha son visage dans ses mains.

Solange souriait, en la couvrant de ce regard que devait avoir le démon tentateur quand il poussait Marguerite dans les bras de Faust.

Elle se rapprocha de Gabrielle, et, lui prenant la main :

— Il ne faut pas vous décourager, lui dit-elle, et surtout ne rien craindre de personne, puisque vous avez en moi une amie sincère disposée à vous protéger et à vous défendre. Assurément vos anciennes amies viendront ici amenées par la curiosité, ne serait-ce que pour se donner le plaisir de voir votre humiliation. Mais, rassurez-vous, vous n'aurez pas à rougir de honte devant elles, à répondre à leurs questions indiscrètes, à braver leurs regards et leurs sourires moqueurs.

La jeune fille releva la tête. Ses yeux humides se fixèrent sur Solange.

— Si mes amis viennent, dit-elle, je serai forcé de les recevoir.

— Non, car elles ne vous trouveront pas ici.

Gabrielle secoua tristement la tête.

— Hélas ! où puis-je aller ? dit-elle avec accablement. Je sais bien qu'il y a des hôtels où je serais mieux qu'ici ; mais partout il faut payer d'avance et...

— Vous n'avez plus d'argent.

Elle baissa les yeux en poussant un soupir.

— Enfant que vous êtes, reprit Solange, est-ce que je ne suis pas là, moi? Je me suis tout de suite intéressée à vous, après la sympathie est venue l'amitié, et maintenant je vous aime comme si vous étiez ma sœur.

— Oh ! vous êtes bonne, je le sais, et je vous remercie de tout mon cœur ; mais je ne voudrais pas...

— Qu'est-ce que vous ne voudriez pas ?

— Devenir une charge pour vous.

— Vous avez là, ma mignonne, une susceptibilité qui me cause vraiment de la peine. Voyons, ne suis-je pas votre amie ? Laissez-moi donc faire pour vous aujourd'hui ce que j'aurais fait déjà si je n'eusse craint de froisser quelques-uns de vos sentiments. Vous ne pouvez plus rester ici, voilà le fait ; votre position l'exige, indépendamment des ennuis et des contrariétés qui vous y attendent. Comme je vous le disais avant-hier, je ne vous y trouve nullement en sûreté. Votre voisinage m'épouvante. Je n'ose pas vous dire toute ma pensée sur les gens qui occupent les chambres de ce garni ; ils ont des figures qui ne me reviennent pas du tout ; on dirait que ce sont des échappés de prison. Je m'étonne qu'il n'y ait pas ici tous les huit jours une descente de police.

La jeune fille se sentit frissonner.

— Mais la police peut venir d'un moment à l'autre, continua Solange ; jugez dans quelle situation vous vous trouveriez. Tenez, je frémis en pensant que vous pourriez être confondue avec des voleurs et des repris de justice.

— Oh ! vous me faites peur ! murmura Gabrielle.

— Il ne faut pas que ce nouveau malheur vous arrive, reprit Solange, il faut que vous retrouviez la tranquillité complète dont vous avez besoin. Je vous le répète, vous n'avez qu'un moyen d'éviter les nouveaux ennuis et les nouvelles douleurs qui vous menacent ; c'est de quitter au plus vite cette affreuse maison.

— Si je ne suivais pas vos conseils, ce serait me montrer ingrate envers vous, répondit Gabrielle. Dites-moi où je dois aller. Malheureusement j'ai payé hier ma deuxième quinzaine de loyer et il faudra payer une seconde fois.

— Vous savez bien que la question d'argent ne doit pas vous inquiéter. Mais une idée vient de me venir tout à coup, une idée que je trouve excellente. Comme je vous l'ai dit, depuis que j'ai eu le malheur de perdre mon mari, je vis seule et très retirée ; je ne suis pas bien riche, mais j'ai une petite rente qui me suffit pour vivre. Tous les ans, je passe l'été à la campagne, à Asnières, ce n'est pas loin d'ici. La maison est un peu éloignée des autres habitations, elle est cachée dans les arbres et c'est à peine si on la voit de la rue en passant. Vivant seule et ne recevant jamais personne, il y a des instants où je sens venir l'ennui. C'est alors que, pour échapper à la tristesse, je me mets à la recherche d'une misère ou d'une souffrance à soulager. Avec mes seules ressources je ne pourrais pas faire beaucoup ; mais l'excellente baronne si charitable, dont je vous ai parlé, a toujours sa bourse généreusement ouverte. Eh bien, ma chère Gabrielle, voici la proposition que je vous fais : venez demeurer avec moi dans ma petite maison d'Asnières.

— Quoi ! s'écria la jeune fille, vous voulez...

— Oui. Vous aurez votre petite chambre, moi la mienne ; nous ferons ensemble notre ménage, notre cuisine, et nous nous tiendrons mutuellement compagnie. Le jardin est petit, mais on peut s'y promener et s'y asseoir à l'ombre. Il y a des fleurs, les aimez-vous, les fleurs ?

— Beaucoup. Mais non, c'est trop beau tout cela. Et puis, je serais pour vous une gêne.

— Vous ne me gênerez pas, ma mignonne, vous viendrez au contraire égayer ma solitude.

— Mais vous ne savez pas qui je suis, et c'est à peine si vous me connaissez.

— Gabrielle, je vous sais malheureuse ; ai je besoin de vous connaître autrement afin de vous prouver la sympathie que j'ai pour vous ! Qui vous êtes ? Est-ce que la délicatesse de vos sentiments ne me l'a pas dit déjà ? Est-ce que je ne le vois pas dans le regard de vos beaux yeux si doux ? Vos yeux, ma chérie, sont le miroir de votre âme, ils reflètent toutes vos pensées. Allez, je n'ai pas besoin de vous connaître davantage pour vous aimer. Plus tard, si vous en éprouvez le désir, si vous me jugez digne de votre confiance, vous me raconterez votre histoire. Mais, je vous le dis encore, ce que je sais me suffit, et je suis certaine d'avoir bien placé mon affection.

Un sourire doux et triste glissa sur les lèvres de la jeune fille.

— Eh bien ! c'est dit, vous acceptez ? fit Solange.

— Mais vous êtes donc la Providence ! s'écria Gabrielle.

— La vôtre aujourd'hui, répondit la complice de Blaireau, qui avait toutes les audaces.

— Je ne veux pas vous refuser, reprit la jeune fille ; je ferai comme vous voudrez ; seulement...

— Dites.

— Je veux vous être à charge le moins possible, vous me ferez travailler.

— C'est déjà convenu, nous travaillerons ensemble.

— Ah ! je ne pourrai jamais m'acquitter envers vous, dit la jeune fille ; comment reconnaître tant de bontés ?

— En m'aimant un peu, répliqua Solange.

— Je vous aime déjà beaucoup, fit timidement Gabrielle.

— Enfin, s'écria Solange avec une joie et une émotion parfaitement jouées, je vais donc avoir une amie, une véritable amie !

Et elle ouvrit ses bras à la jeune fille.

Gabrielle se jeta à son cou et se mit aussitôt à sangloter.

Au bout d'un instant, quand la jeune fille fut un peu calmée, Solange lui dit :

— Ma chère Gabrielle, vous n'avez plus que la nuit prochaine à passer dans ce bouge ; dès ce soir ou demain matin vous rassemblerez vos petites affaires et les mettrez dans votre malle. Si vous le jugez nécessaire, vous préviendrez le logeur de votre départ. S'il vous questionne, le plus simple sera de ne pas lui répondre.

(A suivre.)

crits de ce gouvernement venus dans notre pays avec l'espoir d'y trouver un abri calme et sûr.

Le ministère n'aura pas à se féliciter d'avoir servi, en expulsant le républicain Pierre Lavroff, les vengeances du pouvoir russe.

INTÉRIEUR

Paris, 11 février.

LE CHOLÉRA EN COCHINCHINE

Le gouverneur de la Cochinchine télégraphie que la situation sanitaire est excellente ; il dément que le choléra ait éclaté dans la colonie.

NOMINATION DANS L'ARMÉE

Le *Journal officiel* annonce que M. Mengin est promu colonel du génie, MM. Dreysse et de Lambre, lieutenants-colonels, MM. Ripert et Levallois, chefs de bataillon.

LA SANTÉ DU PRINCE NAPOLÉON

Le prince Napoléon est dans un état de santé des plus mauvais, par suite d'un diabète violent.

LA SANTÉ DE M. MARTEL

L'état de M. Martel, ex-président du Sénat, est presque désespéré.

APPEL DE L'ARMÉE TERRITORIALE

Une circulaire du général Billot fixe les dates de l'appel dans l'armée territoriale pour la période du printemps.

Classes 1868, 1869. — Artillerie et trains : pour les cadres, du 20 mars au 3 avril, et pour les non gradés, au 22 mars au 3 avril.

Classes 1870, 1871. — 1re série, du 11 avril au 25 avril pour les cadres, du 13 au 25 avril pour les non gradés. — 2e série, du 3 au 17 mai pour les gradés et du 5 au 17 mai pour les non gradés.

Les dates des convocations d'automne pour l'armée territoriale et la réserve seront fixées ultérieurement.

LE VOYAGE DE M. GAMBETTA

M. Gambetta prolongera son voyage dans le midi, jusqu'à la fin de la semaine prochaine et peut-être même jusqu'à la fin du mois. M. Gambetta avait d'abord décidé de quitter Nice, dimanche, pour rentrer à Paris, mais il est revenu sur cette décision et a retardé son départ jusqu'à une date qui n'est pas encore fixée ; d'après certains journaux, M. Gambetta prononcerait un grand discours à Marseille ; cette nouvelle n'est pas confirmée.

RÉUNION DE BELLEVILLE

On assure que les électeurs de la première circonscription de Belleville, organisent une réunion dans laquelle ils inviteront M. Gambetta, à venir leur rendre compte de son mandat de député ; la réunion aurait lieu dans les derniers jours du mois ; on ne croit pas que M. Gambetta se rende à cette invitation.

LES AMBASSADES

Le bruit court que MM. de Saint-Vallier et Chanzy reprendraient les ambassades de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

On parle de M. Tissot pour Constantinople. Le remplacement de M. Roustan à Tunis est imminent.

LES INFORMATIONS D'HAVAS

Il n'y a pas eu de conseil de cabinet hier soir, quoi qu'en ait dit l'agence Havas.

LA GRAND'COMBE

Les délégués de l'extrême gauche devant se rendre à la Grand'Combe arrêteront lundi la date définitive de leur départ.

ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, 11 février.

Insurrection Dalmate

On raconte que le trésor du prince Nikita, de Montenegro, se montant à plusieurs millions, aurait disparu dans des conditions qu'on n'a pu encore éclairer, pendant qu'on le transportait de Cettigne à Antivari.

En apprenant la nouvelle de cette disparition, le prince Nikita serait tombé évanoui.

M. Boso Petrovitch est parti pour Antivari commencer une enquête à cet égard.

LES FACTEURS

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la réclamation si légitime des facteurs des Postes de Lyon. Le service dont ils sont chargés est un service public ; cette question est une des plus intéressantes que puisse traiter la presse. Nous y reviendrons.

Monsieur,

Les soussignés, facteurs des Postes de Lyon, ont l'honneur de vous soumettre la résolution suivante, prise en assemblée générale.

Considérant qu'ils sont chargés d'un service trop pénible et très-compliqué, soit par les responsabilités qui leur incombent, soit par l'activité et l'assiduité qui leur sont demandés ; qu'eux seuls peuvent et doivent en répondre et par cela même ils doivent, lorsque le travail est modifié être consultés ; que toutes dispositions à leur égard ne devraient être prises que du consentement des parties ; que, en un mot, le travail devrait être règle et non laissé à l'arbitraire ; qu'il ne devrait pas dépasser un maximum de temps, et que tout travailleur devrait avoir un jour de repos après un nombre déterminé de jours de travail ; que ce travail devrait être rémunéré ce qu'il vaut et ne point obliger à d'honorables citoyens d'aller mendier un supplément de solde. Par ces motifs, nous faisons la demande d'une enquête *législative*, car toute autre ne serait pour nous qu'une déception et un leurre. Aussi, protestons-nous d'avance contre toute décision qui n'aurait pas pour base cette enquête.

Nous établirons dans l'enquête les tromperies administratives à notre égard, nous démontrerons les différences choquantes qui existent dans la position respective de chacun.

Nous démontrerons aussi la nécessité, pour la bonne direction du service, que les facteurs puissent désigner un certain nombre de leurs collègues chargés de les représenter et de prendre part à toutes les décisions de l'administration, et que tous sevices, au sujet du service, ne puissent être pris et avoir lieu que du consentement des élus.

Nous nous plaignons vivement de l'exiguité du lieu de notre travail, et par conséquent de son insalubrité qui pourtant ne sont pas ses seuls vices, car il s'y joint celui de ne pouvoir exécuter le travail avec la promptitude nécessaire.

Enfin, sentant et comprenant toute l'importance qui nous incombe, nous revendiquons nos droits de travailleurs libres et responsables, car nous ne voulons plus être traités en parias, et l'enquête, nous n'en doutons pas, en démontrera la nécessité.

En attendant la prise en considération d'urgence, nous continuerons notre travail, en espérant que nos représentants feront tous leurs efforts pour nous faire faire droit et justice.

173 ont signé solidairement.

Certifié par la commission,

JOURDAN, TERRILLON, PHILIBERT, ODDOU, IMBERTIE, MAILLARD, PERREZ, BUISSON, BOURRET, MARÉCHAL, président, PICORNOT ; vice-président, DUBOIS ; secrétaires, SOLOGNY, COLSON ; trésorier, DARU.

LES POMPIERS & LEURS CHEFS

En attendant qu'il plaise au Conseil municipal de s'occuper de sauvegarder l'humble position des simples pompiers et d'ordonner une enquête sur les faits que nous avons signalés, nous publions, à titre de documents, les lettres échangées entre l'un des six révoqués et M. le commandant Pitrat :

Monsieur le commandant,

En vertu du règlement du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à rappeler sur la décision prise contre moi par le conseil de discipline en séance du 17 décembre courant.

Comptant sur votre impartialité, je viens donc vous prier de me faire convoquer par devant le conseil de rappel du bataillon.

Je suis avec le plus profond respect, mon commandant, votre très dévoué serviteur.

Signé : MOREL,
sergent-fourrier.

Voici l'incroyable réponse que fit le commandant Pitrat à cette demande pourtant très juste et fort digne :

Monsieur Morel,

En réponse à votre lettre du 18 courant, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant *moi-même* fait convoquer le conseil de discipline pour lui exposer, sans plus de retard votre inqualifiable conduite et ayant *moi-même* également formulé l'acte d'accusation des différents faits graves qui vous sont reprochés et qui ont duré trop longtemps, que le jugement rendu à l'unanimité par le conseil, n'étant que la juste récompense de vos vilaines manières d'agir, je ne puis rien solliciter pour vous.

Le chef de bataillon commandant,
PITRAT.

Comme on le voit, c'est là une épître singulière ; le *moi* s'y étale dans toute son autocratie ; c'est moi, dit le commandant, qui ai convoqué le conseil ; c'est moi qui ai formulé l'acte d'accusation etc., par conséquent, rompez !

Peste, M. le commandant, vous n'y allez pas de main-morte ; vous êtes, sans vous en douter, dix fois plus sévère que les conseils de guerre et que la cour martiale ; vous dépassez en arbitraire les commissions mixtes ; jamais en effet, ces juridictions plus ou moins illégales n'ont condamné un accusé sans l'entendre.

Quant aux faits graves et aux vilaines manières d'agir signalées par M. Pitrat, nous le mettons au défi de trouver dans les années de service de M. Morel et de ses amis la moindre infraction à leur devoir.

Voici, du reste, comment le capitaine de la 3e compagnie appréciait les services et les aptitudes, non seulement de M. Morel, mais de ses cinq camarades révoqués comme lui. Il est juste d'ajouter que ce rapport avait été déposé à la préfecture avant que le capitaine ne se soit livré à des voies de fait sur un de ses subordonnés, et avant, par conséquent, qu'il y ait eu protestation de la part de la victime et des témoins de cette brutalité :

Extrait des notes confidentielles fournies à la Préfecture par le capitaine de la 3e compagnie sur la moralité, la conduite et les aptitudes professionnelles des hommes de sa compagnie :

Louis-Xavier Morel, sergent-fourrier ; intelligent et dévoué, très zélé à l'incendie, bon comptable et très bon instructeur ancien sous-officier.

Satre-Buisson, bon serviteur, zélé à l'incendie.

Joseph Perrousset, bon serviteur, passable comme clairon.

Hippolyte Morel, bon et courageux serviteur, zélé à l'incendie.

Philippe Rollin, bon serviteur.

Mathieu Guitton, bon serviteur.

Joseph Morel, intelligent et courageux.

Voilà les états de service des hommes qu'on a cru devoir révoquer, sous prétexte qu'ils avaient protesté contre les violences de leur chef.

Il paraît que dans la 3e compagnie être intelligent, bon serviteur, zélé à l'incendie ne suffit pas ; il faut, pour être un pompier émérité, recevoir des coups sans murmurer.

Nous doutons fort, si le Conseil municipal n'y met ordre, qu'on fasse beaucoup de recrues dans cette compagnie-là.

H. ALBERT.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, le 11 février.

Un changement de régime s'est produit hier sur nos régions : le baromètre s'est abaissé rapidement jusqu'à 770mm., le vent a tourné au sud en prenant de la force (12 mèt. à Saint-Genis à 1 h. du soir) et la température s'est brusquement élevée : hier, à 7 h. du matin, le thermomètre marquait — 3° 1, tandis qu'il atteignait *plus* 11° 4 à 3 h. du soir.

Enfin, les courants chauds, en s'abaissant ainsi jusqu'à la surface du sol, ont dissous les vapeurs dont l'atmosphère était chargée et le brouillard a disparu à peu près complètement.

Hier soir, vers huit heures, on pouvait apercevoir la lumière zodiacale, ce qui est très rare dans nos régions.

Temps probable : Doux ; le ciel va se couvrir progressivement et devenir pluvieux.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, **ANDRÉ.**

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain notre **Chronique agricole.**

LES TRAVAILLEURS
DES CHEMINS DE FER

(Suite)

La question du rachat des chemins de fer a fait noircir pas mal de papier et, cependant, jusqu'à ce jour, personne, que nous sachions, n'est entré dans le corps même de cette idée.

A quoi bon faire le rachat si ce n'est que pour changer de maître ?

A quoi bon dépenser des millions, si le prolétaire n'obtient rien qui améliore sa situation ?

A quoi bon amener quelques perturbations, — momentanées, il est vrai, — dans les services, si le public ne trouve pas plus de sécurité ?

Pour que la réforme soit complète, il faut que les employés, après certaines garanties d'aptitude et de bon service, soient appelés à participer à la direction générale des compagnies, il faut que s'il y a des bénéfices, ils en reçoivent une part équitable.

Est-ce à dire qu'en attendant que no-idée soit comprise par le public, et que l'opinion ait assez de force pour imposer ces solutions au pouvoir législatif, nous devons nous croiser les bras et attendre les événements ? Non ! gardons-nous en bien.

Tout ce qui sera succeptible d'apporter une réforme dans ces bagnes du travail, nous le défendrons ; mais sans négliger cependant notre idéal.

C'est à ce titre que nous appuierons le projet de loi présenté par MM. de Janzé, Delattre et d'autres députés, projet bien imparfait selon nous, et que la Chambre a renvoyé aux calendes grecques.

Voyons-le de près, ce projet ; il n'y est question que des agents commissionnés ; cependant, des travailleurs en très grand nombre ont vingt années et plus de présence sur les anciennes lignes ; ils sont laissés de côté ; et puis, faire trancher les cas de révocation par les tribunaux, ce n'est pas le moyen de remplir complètement le but que se proposent nos honorables députés. Les tribunaux, le plus souvent, donneront tort aux agents : les compagnies sachant toujours s'abriter derrière une circulaire.

Un exemple :

Nous assistions, il y a quelques jours à la gare de la Mouche, à la formation des trains de marchandises : il faut prendre des wagons sur une voie, les conduire sur une autre, en laisser quelques-uns, aller en reprendre sur d'autres, et cela jusqu'à ce que le train soit formé ; ce ne sont que commandements qui se croisent, que coups de sifflet à chaque démarrage des machines ; et à travers ces bruits assourdissants, des hommes sont chargés d'accrocher et de décrocher les wagons ; travail excessivement périlleux : l'on a à craindre le recul de la machine, une fausse manœuvre, un commandement mal compris.

Le règlement interdit de passer entre les wagons avant l'arrêt complet du train ; cela ne se pratique nulle part et ne peut pas se pratiquer : l'accrocheur qui se conformerait strictement à ce règlement, serait considéré comme peu actif : un paresseux, quoi, et par suite congédié.

Mais, vous allez me dire : ils sont au moins payés en raison du danger qu'ils courent. Oh ! oui ! la Compagnie ne les oublie pas : ils ne sont pas commissionnés, c'est-à-dire qu'ils ne versent rien à la caisse de retraite — ils n'auront pas le bénéfice de la nouvelle loi — et ils sont payés 3 fr. 50 par jour ; vous avez bien lu : *trois francs cinquante.*

Eh bien ! qu'un de ces travailleurs vienne à se blesser, le tribunal ne saura pas tenir compte des impossibilités rencontrées dans la pratique et ne dira pas à l'administration que, pour que son règlement soit applicable, il faut du personnel en plus, ainsi que des machines. Il n'y a que des hommes du métier, que des travailleurs ou anciens travailleurs de chemins de fer qui puissent rendre un jugement en connaissance de cause.

Pour ces raisons, nous préférerions voir organiser dans chaque ville importante un conseil nommé à bulletin secret par les agents des compagnies.

Les membres pouvant être pris même en dehors du personnel actif, parmi les citoyens ayant appartenu à un titre quelconque aux chemins de fer ; tout cela pour donner plus d'indépendance aux délibérations.

Allons, il faut être logique : le commerçant n'est-il pas jugé par ses pairs, par des commerçants ; les travailleurs ayant les états de tisseurs, de teinturiers, de mécaniciens, etc., ne sont-ils pas appelés devant des tisseurs, des teinturiers, des mécaniciens, etc. ?

Pourquoi les employés des chemins de fer ne seraient-ils pas jugés par des employés de chemins de fer ?

(A continuer.)

T. TONIUS.

FÊTE DE BIENFAISANCE
ET BAL OFFICIEL

La Commission d'organisation de la fête carnavalesque projetée au profit des nécessiteux du 6e arrondissement, a l'honneur d'informer le public que la fête ne pourra avoir lieu, la Préfecture en ayant refusé l'autorisation.

La Commission, tout en regrettant la décision préfectorale, ne croit devoir se séparer sans adresser ses plus sincères remercîments à la ville de Vienne qui nous avait offert son bienveillant concours, en mettant à notre disposition son matériel qui lui restait de la Cavalcade qui a eu lieu dans cette ville et à tous les citoyens généreux qui ont bien voulu nous venir en aide, soit pécuniairement, soit en nous offrant gratuitement le matériel dont il disposait.

A tous, merci !

La Commission.

Sous les régimes divers que la France a subis, la période du carnaval a toujours fourni, aux plus despotiques d'entr'eux, l'occasion de lâcher un peu la bride au peuple. De nombreux jeunes gens, plus ou moins parés et masqués, parcouraient les rues de nos villes sans être inquiétés. Tout se passait généralement bien ; le peuple riait, s'amusait et tout était dit. Cette bonne humeur momentanée lui faisait un peu oublier ses longues heures d'angoisses et de souffrances.

Sous la République opportuniste, les choses se passent autrement ; parce qu'on interdit la voix publique aux processions, M. Oustry refuse impitoyablement l'autorisation d'organiser la fête carnavalesque, projetée par les contribuables du 6e arrondissement.

La commission d'organisation a eu beau faire observer au seul préfet de France, qui tolère encore l'existence des cercles catholiques, qu'il n'y avait pas d'assimilation possible entre les processions et l'œuvre philanthropique qu'ils se proposaient d'organiser, rien n'y a fait, à tous les arguments M. Oustry a répondu : « Que dirait le *Nouvelliste !* que penserait le *Salut public !* »

Devant un pareil langage, nos amis n'avaient qu'à se retirer, c'est ce qu'ils ont fait, mais non sans protester.

Nous joignons notre protestation à la leur et nous trouvons bizarre la conduite de ce préfet, qui ferait bien de ne pas enfreindre lui-même son propre réglement.

Puisqu'il interdit l'œuvre de bienfaisance préméditée par nos amis de crainte qu'ils encombrent la voie publique, de quel droit se permet-il, lui, de réglementer les voitures et d'arrêter les services publics sous prétexte qu'on danse à la Préfecture et qu'il faut en faciliter l'accès aux invités.

Si vous voulez danser, dansez chez vous, c'est bien assez que nous payons les violons sans que nous soyons obligés de faire un détour pour rentrer dans nos domiciles.

Un peu de logique, M. le préfet !

H. ALBERT.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE VILLEFRANCHE

Nous apprenons qu'un groupe d'électeurs propose la candidature ouvrière du citoyen Charvet, membre du conseil des prud'hommes de Lyon, dans la première circonscription de Villefranche, aux élections législatives du 26 février.

.˙.

On nous écrit de Villefranche qu'un groupe de citoyens appartenant à la campagne, offre la candidature à la députation à M. Thiers, opportuniste et conseiller général du Rhône.

ÉLECTION LÉGISLATIVE D'ORANGE

Nous apprenons que le Comité radical d'Orange a choisi pour candidat aux élections du 26 février M. Gaillard, avocat à la Cour d'appel de Paris.

THÉATRES

GRAND-THÉATRE

L'engagement de Mme Appia, contralto, actuellement en représentation au Grand-Théâtre de Lyon, expire le 21 février.

La direction a pensé être agréable au public en faisant savoir que le *Prophète* n'aura plus que quelques représentations. L'œuvre de Meyerbeer, monté avec un luxe de mise en scène auquel nous n'avons pas été habitués depuis longtemps, se trouvera interrompue en plein succès ; chaque représentation, tous les soirs, fait salle comble.

Lundi, 13 courant, 13e représentation du *Prophète* ; une feuille de location est mise dès aujourd'hui à la disposition du public.

Aujourd'hui, dimanche 12, deux grandes représentations : matinée populaire, moitié prix à toutes les places ; le soir, à sept heures et demie, la *Dame Blanche* et le *Sourd.*

.˙.

THÉATRE DES VARIÉTÉS

Aujourd'hui, a lieu au théâtre des Variété, la représentation des *Pirates de la Savane*, drame à grand spectacle en cinq actes et six tableaux.

Cette pièce, remplie d'attrait, attirera assurément une foule nombreuse de spectateurs.

Du reste, l'ouvrage monté avec beaucoup de soin, sera très goûté du public lyonnais.

Le spectacle commencera par la *Consigne est de ronfler.*

.˙.

EDEN-THÉATRE A. DELILLE

Aujourd'hui dimanche, trois grandes représentations avec programme très attrayant, M. Newbors qui offre tous les soirs de hautes nouveautés, exécutera pour la première fois à Lyon, l'ascension d'une dame, c'est-à-dire une dame traversera la salle du théâtre au-dessus des spectateurs sans employer aucun appareil visible.

Comme l'armoire mystérieuse a été jusqu'à ce jour le plus grand succès, l'ascension d'une dame, dernière invention de M. Newbors, réveillera probablement l'attention de tout Lyon.

Le répertoire de ces trois représentations d'aujourd'hui se composera de plusieurs très jolis tours de récréation bien variés et amusants, tombola et cadeaux pour les enfants, tableaux fantasmagoriques, pantomime, l'armoire mystérieuse, l'ascension d'une dame, tableaux vivants naturels, fontaines merveilleuses et une très belle et nouvelle apothéose.

Les billets de faveur pour les familles seront valables.

Le théâtre est bien chauffé.

.˙.

THÉATRE DES FRÈRES GRÉGOIRE

Aujourd'hui dimanche, 4 grandes représentations ; pour les 3 représentations de jour, à prix réduits, spectacle varié, jongleries, gymnastique, opérette, etc.

A la grande représentation de 8 h., pour la première fois, la *Belle Hélène*, opérette en 3 actes.

Jeudi, les *Pirates de la Savane*, grand drame en 5 actes, avec le concours d'artistes du Grand-Théâtre.

.˙.

THÉATRE DELORBIEUX
Angle des rues Moncey et Ste-Elisabeth.

A 8 heures, brillante représentation de physique amusante et de thaumaturgie moderne, donnée par les gracieuses prestidigitatrices Mlles Marie et Blanche ; gymnastique, chansonnettes comiques, équilibre, pantomime, avec le bienveillent concours de M. Benezet et Mlle Zoé, dans leur grande scène de magnétisme humain. Fascination sur le spectateur. A 3 heures et pour la dernière représentation, matinée enfantine à prix réduit, spectacle entièrement nouveau.

.˙.

UNION LYONNAISE

C'est dans la magnifique salle du Casino que l'*Union Lyonnaise* (112e Société mutuelle des Employés de commerce) donnera le dimanche, 19 février, à 1 heure, au bénéfice de sa caisse de secours, son grand Concert annuel.

L'illustre Marsick, dont la Commission d'organisation s'est assuré le précieux concours, se fera entendre dans les morceaux les plus difficultueux et les plus remarquables de son répertoire.

Les dilettanti qui répondront à l'appel de l'*Union lyonnaise* sont donc assurés de trouver dans cette fête un véritable charme et de conserver le plus impérissable souvenir de celui que les appréciateurs autorisés appellent aujourd'hui le *premier violoniste du monde.*

Mlle Finken, MM. Seguin, Queyrel, Barbe Nerval du Grand-Théâtre, Mlle Sarah-Rambert et M. Gerbert des Célestins, tous artistes généreux et bienveillants, dont le talent ne pouvait manquer à une pareille fête, lui prêtent comme nous l'avons déjà dit dans plusieurs numéros, leur sympathique concours, et la brillante part qu'ils s'y réservent complétera dignement, ainsi qu'on le peut voir par le programme ci-après, la liste des attraits de cette cérémonie.

.˙.

MÉNAGERIE BIDEL

Aujourd'hui, dimanche, trois grandes représentations, avec le repas général de tous les carnassiers, nouveaux exercices des fauves et concert par une musique militaire à 3 h. 1/2 pour 4 h., 5 h. et 8 h. 1/2 pour 9 heures.

Bidel est de plus en plus surprenant. Le public haletant suit avec une émotion compréhensible les exercices étonnants qu'il fait exécuter à ses animaux, notamment aux lions, qui ne sont pas toujours dociles, surtout Sultan.

Avis aux retardataires, car nous apprenons que cet établissement unique va bientôt quitter notre ville.

SPECTACLES DU 12 FÉVRIER 1882

Grand-Théâtre

1 h. 1/2. — Le *Nouveau Seigneur.*
Le *Toréador*, opéra-comique.
Le *Désespoir de Serinet.*

7 h. 1/2. — La *Dame Blanche.*
Le *Sourd* ou *L'Auberge pleine*, opéra comique.

Théâtre des Célestins

1 h. 1/2. — *Odette*, comédie en 4 actes

7 heures. — Le *Courrier de Lyon*, drame.
Le *Supplice d'un homme.*

Théâtre des Variétés

7 h. — Les *Pirates de la Savane*, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux.
La *Consigne est de ronfler*, vaudeville en 1 acte.

Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
7 heures. — Les *Drames du Cabaret*, drame en 5 actes et 9 tableaux.

Salle Molière (49-51, r. Pierre-Corneille)
6 h. 1/2. — *Marceau* ou les *Enfants de la République*, drame en 5 actes et 8 tableaux.

Alcazar. (Rue de Sèze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante, parée, masquée et travestie.
Tous les samedis bal masqué.

Folies-Bergère
Tous les jours, séance de patinage.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, représentation variée.

Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
Séance à 8 h. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

Les victimes de la grève de Villefranches adressent leurs plus sincères remercîment à la commission d'organisation du bal des coiffeurs, ainsi qu'à tous les généreux citoyens qui, par leur présence, ont contribué à cette œuvre de bienfaisance et de fraternité.

Les teinturiers de Villefranche se rappelleront les marques de sympathie et de sollicitude que leur apportent leurs collègues de la grande ville. Lorsque les circonstances le demanderont, les travailleurs de notre corporation seront heureux aussi de prouver par leur reconnaissance la même solidarité qui anime si chaudement les ouvriers coiffeurs.

La Commission.

Nouvelles militaires

M. Roswey, capitaine en 1er à l'état-major d'artillerie, commandant l'artillerie de l'arrondissement de Briançon, est nommé chef d'escadron en remplacement de M. Cazal mis en non-activité pour infirmités temporaires.

La deuxième conférence de la Société d'anthropologie aura lieu aujourd'hui, 12 février, à 2 heures précises du soir, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Sujet de la conférence : *Les peuples de l'Inde des temps anciens et modernes*, par M. Emile Guimet.

L'hiver, cette année, se montre fort inclément ; les malades sont nombreux et les hôpitaux regorgent. De là surgissent les plus grandes difficultés pour l'admission des malades. On ne reçoit plus que ceux qui sont dans un état véritablement graves.

On nous rapporte à l'appui de cela un fait qui a eu lieu ces jours derniers.

Le nommé Léonard Fazille, qui vient de mourir à l'Hôtel-Dieu, s'était présenté la veille et avait été renvoyé sous le prétexte qu'il n'avait aucun mal.

Le même jour, on le ramassait sur la chaussée, et on l'admettait d'urgence, cette fois, à l'Hôtel-Dieu, où il mourait le lendemain.

Par arrêté du maire de Lyon, les boulangers de la ville de Lyon sont invités à se réunir le dimanche 19 février prochain, à une heure de l'après-midi, dans la grande salle du Palais-du-Commerce, sous la présidence de M. le commissaire de police du quartier de la Bourse, à l'effet de désigner trois boulangers appelés à faire partie, pendant un an, de la Commission chargée de la revision des mercuriales de la farine.

M. le commissaire de police du quartier de la Bourse est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Les Pharmaciens des Hôpitaux

Dans sa dernière séance, le conseil d'administration des hospices a décidé la réorganisation du service pharmaceutique des hôpitaux.

Dorénavant, dans chaque hôpital, un pharmacien et des internes en pharmacie, seront chargés de ce service jusqu'à ce jour confié aux sœurs.

Un projet de règlement va être très prochainement soumis à l'approbation de l'administration préfectorale.

Nous sommes en mesure de publier dès aujourd'hui le nom des futurs pharmaciens en chef des principaux hospices de Lyon.

M. Cauvet, ancien pharmacien principal de l'armée, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, dirigera la pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

M. Cazeneuve, chargé de cours à la Faculté de médecine, sera placé à la Charité.

M. Chapuis, ancien pharmacien de l'armée, agrégé à la Faculté de médecine à l'Antiquaille.

M. Guérin, chef des travaux à la Faculté de médecine, à la Croix-Rousse.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux choix de l'administration des hospices qui, en choisissant les pharmaciens dans le personnel enseignant de la Faculté de médecine, a bien fait ressortir le caractère scientifique des nouvelles positions qu'elle vient de créer.

Les nominations sont faites pour cinq ans. Nous publierons, dès qu'il sera élaboré, le règlement du nouvel internat en pharmacie.

Une erreur typographique nous a fait annoncer hier l'enterrement civil du citoyen Jacques Rigaud.

C'était de la citoyenne, sa femme, qu'il s'agissait.

Suicide à la Part-Dieu

Le 11e régiment de hussards, se trouvant actuellement en Afrique, les jeunes soldats de la dernière classe, destinés à ce régiment furent mis en dépôt au 3e hussard, caserné à la Part-Dieu. Un d'entre eux, le nommé Gras, d'une santé maladive, supportait avec peine les débuts de la vie militaire, aussi résolut-il d'en finir avec la vie.

La nuit dernière, vers deux heures du matin, il profita du sommeil de ses camarades pour mettre à exécution son funeste projet. Sortant sans bruit de la chambrée, il se pendit, avec sa cravate, à la rampe de l'escalier.

Lorsque ses camarades découvrirent son cadavre, la mort remontait déjà à plusieurs heures.

La famille de ce malheureux a été prévenue par dépêche.

Les drames de la misère !

Une jeune femme de 23 ans, la nommée Françoise Copp, dévideuse, passage Fénelon, est tombée de faiblesse sur le quai des Bretteaux, dans la journée d'avant-hier.

Par les soins de deux gardiens de la paix, elle a été conduite dans une pharmacie voisine, où elle a pris un cordial, et, de là, à l'Hôtel-Dieu.

.˙.

Dans la soirée, vers 11 heures, on a trouvé étendu sur le trottoir de la place Saint-Jean un malheureux ouvrier ferblantier, le nommé Charles Devoy, qui, sans domicile et sans ressources, et n'ayant pris depuis 24 heures aucune nourriture, s'était affaissé sur le sol.

Il a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Des malfaiteurs se sont introduits dans la nuit d'avant-hier chez M. Chabert, propriétaire à Caluire ; ils ont dérobé une douzaine de poulets qu'ils ont saignés sur place, puis se sont enfuis sans être inquiétés.

Plainte a été déposée par la victime.

Continuation de la serie :

Un malfaiteur s'est introduit la nuit dernière, à l'aide d'escalade, dans le domicile de M. François Laporte, ouvrier tonnelier, et lui a dérobé deux bagues en or d'une valeurs de 30 francs environ.

Une enquête est ouverte.

Les gardiens de la paix ont arrêté, avant-hier soir, sous l'inculpation de vagabondage, une pauvre femme qu'ils

ont trouvée errant dans les escaliers du n° 30 de la rue Saint-Jean.

L'ayant interrogée, ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que cette malheureuse ne jouissait pas de ses facultés mentales.

Elle a été consiguée à la disposition du commissaire de police du quartier.

Les tentatives de suicide sont toujours très nombreuses dans notre ville. Leur fréquence devient véritablement inquiétante.

Dans la journée d'avant-hier, la nommée Louise M..., demeurant rue des Tables-Claudiennes, a voulu mettre fin à ses jours à l'aide d'un réchaud rempli de charbon de bois.

Les voisins attirés par l'odeur âcre du charbon sont accourus et ont pénétré dans l'appartement; ils ont pu sauver cette malheureuse femme qui promis de ne plus attenter a sa vie.

La nuit dernière, le feu s'est déclaré à une voiture de paille stationnée place du Marché, aux Brotteaux, appartenant à M. Latour, marchand de fromages.

Signalé par un passant, il a été éteint très rapidement par les pompiers du poste du pont Morand, aidés de quelques voisins.

Les dégâts sont insignifiants.

On attribue cet incendie à la malveillance.

Cercle de la Solidarité

Lundi, 13 février, à 8 heures et demie, M. Burel, membre de la société d'Économie politique, traitera de l'Électricité et de son application comme force motrice aux petits ateliers.

On peut toujours assister à ces causeries en se reclamant d'un membre du Cercle dont on serait connu.

Pour l'administration :
Le président, CARLOD.

Bal des Conscrits

Les jeunes gens de la classe de 1881, du troisième arrondissement, sont invités à une réunion générale qui aura lieu dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de l'Élysée, pour l'organisation d'un bal qui aura lieu le 25 février 1882 à dix heures du soir.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Le Président, BÉRAUD. — *Le Trésorier*, PELLET.

Le Secrétaire, BOITEUX.

Une cueillette sera faite au profit du Sou des écoles.

Société de la Pensée-Libre

4e Arrondissement

Réunion mensuelle dimanche 12 février, de dix heures du matin à 4 h. du soir, au siège social, Grande-Rue de la Croix-Rousse, 66, au 1er, 2me montée.

Nous portons à la connaissance des citoyens et des citoyennes qui désirent faire partie de la société à se faire inscrire au siège social, tous les jours, de 5 à 9 h. du soir, et à Vaise, chez le citoyen Perrin, rue de la Pyramide, 78, les lundi, mercredi et vendredi, de 7 heures à 10 heures du soir.

Avis aux Coiffeurs

La commission d'organisation du bal des ouvriers coiffeurs a l'honneur d'inviter MM. les patrons et ouvriers souscripteurs de la corporation d'assister à une grande réunion générale qui aura lieu le lundi 13 février, au café Laverrière, rue de la Barre, n° 16, à neuf heures et demie du soir.

ORDRE DU JOUR :

Présentation du compte rendu du bal

Pour la commission :
Le Secrétaire, L. MONOT.

Société philanthrophique Ardéchoise

Les sociétaires sont invités à retirer la liste des membres de la Société, ainsi que la situation financière, aujourd'hui, 12 février, au siège social, de une heure à quatre heures.

On recevra les cotisations. Les sociétaires sont priés d'apporter leur livret.

Les sociétaires empêchés aujourd'hui pourront trouver la liste et verser leurs cotisations chez M. Chastagner, rue des Célestins. 2.

Cercle des Travailleurs

La Commission d'instruction a l'honneur de faire savoir aux membres du Cercle, que dimanche, 12 courant, à huit heures précises du soir, rue Cuvier, 164, M. Faure, professeur de sciences, y donnera une conférence.

Le sujet qu'il traitera, sera : *Science et Religion.*

Société d'Anthropologie

La deuxième conférence publique de la Société d'Anthropologie aura lieu dimanche, 12 février, à deux heures, à la Faculté des sciences, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Emile Guimet traitera des *Peuples de l'Inde des temps anciens et modernes.*

Ecole de la Villette et du Sacré-Cœur

Les anciens souscripteurs de la Société de l'école libre et laïque de la Villette et du Sacré-Cœur, sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu dimanche, 12 février, à deux heures, café Recamier, rue du Sacré-Cœur, 86, pour prendre une décision sur les fonds restant en caisse.

Le Président, LOUANGER. — *Le Trésorier*, PERRAUD.

Le Secrétaire, FAIVRE fils.

BOURSE DE PARIS

Du 11 février 1882

3 0/0 Franç..	82 27	Union génér.	... ..
3 0/0 Amort.	82 05	Crédit de Fr.	... ..
3 0/0 Id. n.	.. ..	Foncière lyon	... ..
5 0/0 Franç..	114 55	Banque otto.	685 ..
5 0/0 Italien.	84 50	Banq. autric.	461 ..
3 0/0 Esp. ex.	.. ..	Banq. hongr.	... ..
5 0/0 Turc...	11 10	Autrichien...	632 ..
6 0/0 Egyp. 77	312 ..	Lombard....	270 ..
B. de France	5420 ..	Saragosse...	502 ..
Crédit foncier	1500 ..	Nord-d'Esp.	575 .
Crédit mobil.	575 ..	Suez.....	2690 .
Crédit lyonn.	765 ..	Paris-L.-M.	1660 ..
Mobilier esp.	565 ..	Consolidés ..	99 7/8

BOURSE DE LYON

Du 11 février 1882

3 0/0 Franç..	82 75	Suez.....	... ..
3 0/0 Amort..	82 60	Foncière lyo.	500 ..
3 0/0 1881 am.	.. ..	Ville de Lyon	88 ..
5 0/0 Franç..	115 ..	Vil. Paris 69.	396 ..
5 0/0 Italien.	85 25	Vil. Paris 71.	330 .
Dette turque.	11 ..	Rhône-et-L..	... ..
Dette Egypt.	320 ..	Croix-Rous..	... ..
Mobilier fran.	... ..	Domb. S.-E..	368 ..
Crédit lyonn.	765 ..	Gaz de Lyon.	... ..
Union génér.	... ..	Gaz S.-et-L.	... ..
B Lyon-Loire	... ..	F. Terrenoire	... ..
Mobilier esp.	... ..	L'Horme....	685 ..
Banque otto.	690 ..	Le Creusot..	... .
Pays autrich.	447 50	Acier. Marin.	600 ..
S. Lyonnaise	... ..	Mines Loire.	... ..
P.-L.-M.....	... ..	Montrambert	850 ..
Chemins aut.	... ..	St-Etienne...	238 ..
Lombard....	270 ..	Rive-de-Gier	60 ..
Saragosse...	510 ..	Roche Firm.	... ..
Nord-d'Esp.	570 ..	Cie Abattoirs	... ..

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Une réunion publique aura lieu dimanche 12 courant, à deux heures du soir, salle du théâtre, au Canal, pour nommer une commission chargée d'élaborer des statuts pour la création d'une boucherie coopérative.

La commission d'initiative.

La somme de huit francs, provenant d'une collecte faite dans un dîner de conscrits, a été versée au profit de la Société d'encouragement aux écoles laïques.

LOIRE

INFORMATIONS

Saint Etienne. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 6 février courant, M. Clère, qui avait été nommé inspecteur primaire à Saint-Etienne, est maintenu, sur sa demande, à Charolles (Saône-et-Loire).

Dimanche, 12 février, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville la distribution des récompenses offertes par l'État aux différentes sociétés colombophiles du département de la Loire.

M. Nicolas, commandant du génie, représentant le ministre de la guerre, présidera cette distribution.

L'INCENDIE DE LA NUIT DERNIÈRE

C'est M. Godefin qui a été le plus éprouvé; une jeune *pinède* tout entière a été brûlée et les dégâts sont évalués pour ce propriétaire, à deux mille francs environ.

M. Maleval, dont les taillis ont été atteints, perd environ cinq cents francs.

L'incendie s'est rallumé dans la nuit, mais il a pu être éteint ce matin; il n'a, d'ailleurs, consumé que des broussailles.

Somme toute, le feu a ravagé de 7 à 8 hectares de terrain.

L'ACCIDENT D'HIER

L'état du malheureux Bel, dont la femme, moins robuste, a été asphyxiée, est toujours des plus inquiétants.

Il est avéré, croyons-nous, que cet accident est dû au gaz d'éclairage.

Nous apprenons que l'enterrement de Mme Bel aura lieu demain, dimanche, a onze heures du matin.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février

Le conseil a voté un crédit de 500,000 fr. pour la création d'un chemin qui reliera directement la gare de Château-Creux à la Terrasse.

— Rapport des Ecoles. — Une demi bourse pour l'Ecole d'Aix a été votée, ainsi que quatre bourses entières pour le Lycée de Saint Etienne.

— Exemption de la cote personnelle et mobilière a été accordée, sur leur demande, à un grand nombre (1,900 environ) de travailleurs pauvres.

Cette décision fait honneur à nos édiles et nous les félicitons sincèrement.

ARRESTATIONS

Le nommé Julien Meyer, âgé de vingt ans, sans domicile ni profession, a été arrêté sous l'inculpation de vol d'effets d'habillement et de chaussures, à l'étalage de divers magasins.

— Agnès Jammes, domestique âgée de vingt ans, a été également arrêtée pour vol.

Elle aurait soustrait une certaine quantité de linge à la dame Gros, à Saint-Victor-sur-Loire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel de St-Etienne a rendu aujourd'hui son jugement au sujet des poursuites intentées contre M. Ginot, conseiller municipal et dont nous avons rendu compte il y a huit jours.

En ce qui concerne les infractions aux lois des contributions indirectes, M. Ginot a été condamné à diverses amendes s'élevant ensemble à 2,693 francs.

Sur le chef d'outrage aux agents de cette administration, il a été condamné à 200 fr. d'amende.

La demande d'expertise a été refusée.

L'administration des contributions a été condamnée, comme partie civile, aux dépens de l'instance sauf recours contre M. Ginot.

On dit que ce dernier va appeler du jugement, — sous réserves.

ISÈRE

TRIBUNE OUVRIÈRE

Grenoble. — Nous recevons la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

« Tous les ouvriers maçons, plâtriers, cimenteurs et manœuvres sont avertis que la chambre syndicale de ces métiers a décidé, dans plusieurs assemblées, de s'entendre avec MM. les entrepreneurs pour ne faire que 10 heures du travail par jour, tout en maintenant le prix de 12.

« L'entente n'ayant pas eu lieu jusqu'à présent, la corporation invite tous les ouvriers de ces corporations à ne pas se diriger sur Grenoble avant que les affaires ne soient terminées, une grève étant sur le point de se déclarer.

« *Ai patrioti italiani e svizzeri,*

« Tutti i membri delle corporazioni muratori, gessatori o cimentori, sono avvertiti que la camera sindicale di dette professioni, à Grenoble (Isère), à déciso, nella sua ultima réunione, che la giornata sarà fissata à diecisore al giorno con la medesima paga che era per dodici. Preghiamo adunque i fratelli d'Italia e di Svizzera, di volere bene conformarsi a detta decisione pel ben fatto per tutti, e di restare ancora qualche otto o quindici giorni a fine di vedere la decisione dei signori impresari. Subito che sarà finito, lo faremo sapere per mezzo del giornale.

« La comissione è nominata con vista d'intendersi cogli impresari.

« N. JACQUIER. — C. PERRIER. — GALLO. — CHARLES. — E. MOLLARET. — M. JULLIEN. — A. BOTTALA.

« *Le secrétaire de la chambre syndicale, délégué*, M. JACQUIER. »

CONCERT DE L'UNION CHORALE

Un charmant concert vocal et instrumental a été offert hier soir au théâtre par l'Union chorale à ses membres honoraires.

La jeune et sympathique fanfare les Enfants du Drac, sous la direction de son habile et intelligent chef M. Welch, prêtait son concours à cette fête, ainsi que plusieurs amateurs et artistes de notre troupe théâtrale.

Nous n'entrerons pas dans les détails du programme, mais constatons que les Enfants de Drac font toujours des progrès très sensibles et que bientôt, espérons-le, cette Société n'aura rien à envier à ses aînées.

Notre concitoyen, M. Mouthier, a obtenu dans ses deux chansonnettes en patois : *Quaize-té Chabert* et *la Pet vault mieux que la Rena*, un véritable succès de fou rire et a mérité les applaudissements répétés de toute la salle.

Un amateur, M. Aude a chanté avec beaucoup de goût le *Rossignol de la République* et les *regrets de Mignon.*

Mlle Deblée, MM. Adolphe et Louis Demons, Ometz de la troupe de M. Bressolles, se sont très bien acquittés de leur tâche; Mlle Deblée surtout et M. Louis Demons dans la comédie de *Toto chez Tata*, ont rendu avec beaucoup de naturel les rôles du petit collégien et du pion.

L'Union chorale dirigée par M. Favier a exécuté pour la première fois, *les Enfants des Montagnes*, et *Gaule* et *France* de Saintis. Ces deux chœurs ont été chantés avec un ensemble parfait et qui fait le plus grand honneur au chef de cette société, M. Favier. L'Union chorale est aujourd'hui très bien organisée et compte, nous a-t-on assuré, 45 membres actifs et assidus.

Enfin, le piano était tenu par un artiste de talent M. Jules Tardy, toujours disposé à prêter son concours aux sociétés musicales

En terminant, nous croyons être l'interprète de toutes les personnes qui ont assisté à cette soirée de famille, en disant qu'elle a parfaitement réussi et que les auditeurs se sont retirés très satisfaits.

ARRESTATIONS

Hier soir, vers 10 heures, les locataires de la maison portant le n° 24 de la place des Alpes, surprenaient en flagrant délit de tentative de vol qualifié dans leurs caves, un jeune homme qui, conduit au bureau de police du quartier, déclara se nommer Louis D...., âgé de 18 ans, peintre en bâtiment.

Ce précoce voleur était porteur d'une fausse clef et d'une lime.

OUVRIERS GANTIERS

La Chambre syndicale prévient ses adhérents et la corporation qu'une réunion générale aura lieu mardi, 14 février, rue Bayard, 15, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

Renouvellement partiel du bureau syndical.

Le secrétaire, DERVIEUX.

Vienne. — Dans la nuit du 9 au 10 courant, un vol assez important a été commis au préjudice de M. Brocard, fabricant.

La police recherche activement le ou les auteurs de ce vol.

THÉATRE

Le programme d'aujourd'hui est composé exclusivement de la *Dame de Monsoreau*, drame à grand spectacle.

Nous apprenons que Mlle Agar, en tournée artistique, donnera avec sa troupe une représentation sur notre scène, mardi prochain, 14 février.

Nous publierons le programme de cette soirée.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

« *Jalliera.* — Jeudi, 9 courant, ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Godin, et, comme de juste, on alla demander le brancard à M. le curé, lequel crut devoir le refuser, prenant pour prétexte que l'on avait mis ledit brancard sous sa responsabilité.

« Tout en reconnaissant qu'il était payé par le public, il ajoutait qu'il ne devait servir qu'à la religion cite catholique.

« Devant ce refus, 5 à 600 citoyennes ou citoyens, qui s'étaient rendus pour accompagner à sa dernière demeure le défunt, ont stationné pendant deux heures devant la maison mortuaire par un froid rigoureux, et il a fallu l'autorisation de M. le maire (auquel nous adressons nos meilleurs éloges pour le dévouement qu'il a montré en cette circonstance) et l'intervention de M. le commissaire de police qui, accompagnés de 300 citoyens environ, se sont rendus à l'église, ont pris le brancard, sans cette fois en demander la permission à M. le curé.

« Nous venons donc, M. le directeur, au nom des citoyennes et citoyens qui assistaient aux funérailles, protester contre l'inhumanité de ce trop zélé disciple de Loyola, prêchant l'humanité mais ne la mettant pas en pratique.

« Deux discours ont été prononcés sur la tombe. Une collecte faite à la sortie du cimetière a produit la somme de 13 fr. 15 au profit des orphelins du défunt, au nombre de huit; une souscription dans le même but, faite par les imprimeurs sur étoffes des maisons Lecomte et Trapadoux, a produit la somme de 74 fr.

« Recevez, etc.

« ESCOFFIER, MARCHAND. »

DROME

Bourg-du-Péage. — Au banquet fraternel des compagnons chapeliers et autres corps de métier une collecte a été faite au profit du Sou des écoles laïques.

Elle a produit la somme de 10 fr. 25 c. versée à M. Eynard père, compagnon chapelier, qui l'a remise au trésorier du Sou des écoles de Bourg-du-Péage.

ARDÈCHE

Privas. — Les assises de l'Ardèche s'ouvriront à Privas le 6 mars prochain, sous la présidence de M. Cord, conseiller à la Cour d'appel de Nimes, assisté de MM. Meyer, vice président du tribunal de Privas et Taveny, juge au même siège.

Le sieur Beauthéac, moulinier à Privas, quittait furtivement son domicile sous le coup de poursuites pour abus de confiance, en laissant un déficit de 1,000 kilogrammes de soie qu'il avait détournée au préjudice de plusieurs négociants de Lyon.

Lorsqu'il est parti, on a trouvé envion 50 kileg. de soie, c'est tout ce que ses créanciers auront à partager. Il était déjà sur les frontières lorsqu'il a été arrêté. Beauthéac était dans une position aisée, mais on croit qu'il était une victime de l'Union générale.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais *étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.*

AUX MÉCANICIENS ET SIMILAIRES

Citoyens,

Le moment est venu de se montrer, arrière les promesses et place aux actions; la bataille est engagée, il faut absolument être vainqueur.

Rassemblons toutes nos forces et toutes toutes nos volontés, que chaque citoyen apporte la pierre à l'édifice social.

Citoyens, nous vous convoquons en réunion publique dans le but de la solidarité.

La Fédération des chambres syndicales lyonnaises nous prête son bienveillant concours.

La réunion aura lieu dimanche 12 février, à 2 heures du soir, salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11 (Guillotière).

ORDRE DU JOUR :

Grève de la maison Chevalier et Grenier.

Le Syndicat,
MARDON, MIACHON, DESCHAMPS, GIRAUD, MARCAAND, NAIME.

Les délégués de la Fédération,
MATREY, GIRAUD, GUILLET.

Nota. — Il sera pris note des maisons qui ne seront pas représentées.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises

Les délégués de toutes les corporations adhérentes à la Fédération, invitent tous les travailleurs à assister à la grande réunion publique qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 12 courant, à deux heures précises du soir, salle de l'Elysée (Guillotière).

Nous sommes convaincus que tous les prolétaires pratiquant la solidarité, se feront un devoir d'être présents

La revendication de nos droits, doit être le point de mire de tous les travailleurs.

Les grévistes de la maison Chevalier et Grenier ont droit à toutes nos sympathies, notre devoir est de les aider dans leurs justes et légitimes revendications.

Pour la Fédération :
S. GIRAUD, L. MATRAY et GUILLET.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer la réponse suivante :

La cause que nous soutenons étant d'intérêt général, nous ne devions point faire de personnalité, l'impudente conduite du secrétaire de la grève nous force à sortir de cette réserve.

Le sieur Fouret prétend se retrancher derrière ses ex-collègues.

Nous lui donnons le plus formel démenti, tout le bureau a été unanime, sauf lui, à ce que son ouvrage ne soit pas lu en réunion générale.

Les noms seuls de ces malheureux ont été cités sans être suivis d'aucun commentaire.

Il dit que nous n'avons aucune pièce signée de lui; nous possédons, faite de sa main et de sa plus belle écriture, la biographie de ses collègues réfractaires, comme il les appelle lui-même, il oublie de nous dire, si comme lui, se sont des satisfaits.

Nous mettons l'imposteur, qui ose renier ce qu'il a fait, au défi de venir se justifier à la réunion de l'Elysée.

Son travail sera lu et, à ce seul titre, c'est qu'il émane d'un réfractaire et que son exacte lecture sera sa biographie la plus parfaite.

Agréez, etc.

La commission de la grève.

Toute polémique est close avec monsieur Fouret.

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui dimanche 12 courant, à midi 3/4, auront lieu les funérailles du citoyen

Jean RIVORD

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Saint Georges, 7, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

Aujourd'hui dimanche 12 courant, à 3 h., auront lieu les funérailles du citoyen

Edouard BO

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue de Roanne, 39, pour se rendre directement au champ du repos.

SOUSCRIPTIONS

Ecoles laïques

Cueillette faite au bal des conscrits du Grand-Trou, versée dans la boîte de M. Sibert, au bénéfice des écoles laïques du Grand-Trou, a produit la somme de 3 fr.

BULLETIN OUVRIER

Manche de parapluie. — Cotisations mensuelles le dimanche, 12 février, chez le trésorier, rue Tronchet, 52, au 3e, de 9 h. à à midi.

Nota. — On recevra les nouveaux adhérents.

∴

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre. — Nous invitons les ouvriers de la corporation à assister à la réunion de la salle de l'Elysée, rue Basse-du-Port-au-Bois (Guillotière), à 2 heures précises.

Votre présence est indispensable.

Pour la chambre syndicale,
DUTOLY, NARLEUX.

∴

Ouvriers polisseurs sur métaux. — Tous les adhérents à la chambre syndicale, sont convoqués d'urgence en réunion privée, pour dimanche, 12 courant, à 5 heures précises du soir, au café Laverrière, rue de la Barre, n° 16, Lyon.

ORDRE DU JOUR :

1° Discussion du règlement du syndicat;
2° Election de deux syndics;
3° Rapport sur la situation.

Le secrétaire de la chambre syndicale,
A.-M. DELORME.

Nota. — On trouvera des lettres au café. La séance sera ouverte à 5 heures précises. Très urgent.

∴

Chambre syndicale des ouvriers tonneliers. — Le bureau a l'honneur d'informer MM. les sociétaires que le paiement des cotisations mensuelles aura lieu aujourd'hui dimanche, de 1 heure à 4 heures du soir, au siège social, avenue de Saxe, 72.

On recevra les nouveaux adhérents.

Pour le bureau :
GRENOUILLET.

∴

Avis aux Cordonniers. — Toute la corporation des ouvriers et ouvrières en chaussures, sont convoqués à une réunion publique, qui aura lieu dimanche 12 courant, à 2 heures du soir, salle de la Perle, place de la Croix-Rousse.

ORDRE DU JOUR

Discussion des salaires. — Organisation de la grève.

La Commission exécutive.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

98

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

LAURE DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Prince Totor

I (suite)

Elle balbutia d'une voix étranglée :
— *Ceci est mon testament.*

« Son testament !... » — répéta-t-elle — c'est donc bien vrai... Il est mort ou il va mourir.

Puis elle continua, lisant comme à travers un nuage :

« Aujourd'hui, 23 septembre 1879, sain de corps et d'esprit, je lègue toute ma fortune, biens, meubles et immeubles, y compris mon hôtel de la rue François Ier et mon château de Vézelay, fortune représentant une somme d'environ douze millions, dont le détail se trouve chez Me Emile Pinguet, mon notaire, plus mes puits de pétrole en Transylvanie, rapportant annuellement un million, à mademoiselle LUCILE, surnommée LA FAUVETTE, demeurant à Belleville, rue Julien-Lacroix, n° ..., au cinquième étage, et nièce d'une tante aveugle, admise à la salpétrière. — Ces détails ont pour but de rendre indiscutable l'identité de mademoiselle Lucile, dont j'ignore le nom de famille, et que je prie d'accepter cette fortune en témoignage d'admiration profonde et d'infini respect; je lui donne en même temps ma dernière pensée.

« HECTOR BÉGOURDE,
« PRINCE DE CASTEL VIVANT. »

Lucile était allée jusqu'au bout, sans s'arrêter.

Quand elle eut fini, elle resta pendant quelques instants muette et, pour ainsi dire, changée en statue, les yeux fixés sur les lignes que le nuage épaissi devant ses yeux rendait de seconde en seconde moins distinctes.

Tout à coup, sa poitrine se souleva, ses larmes jaillirent.

— Sa dernière pensée! fit-elle avec un gémissement sourd et des sanglots étouffés. Et c'est à moi qu'il lègue sa fortune entière! Mais son amour était donc sincère, il m'aimait donc de toute son âme! Et on l'a tué! Comment douter de sa mort, puisqu'il n'est pas venu, puisque l'heure est passée et puisque j'ai ouvert cette lettre? Sa fortune! Mais est-ce que j'ai besoin de fortune, moi? Des millions. Pourquoi faire? Est-ce que j'accepterai?...

La jeune fille se laissa tomber à genoux et poursuivit en joignant les mains.

Non... non... jamais! De quel droit? à quel titre? J'accepte sa dernière pensée, de tout mon cœur, de toute mon âme! J'accepte cet adieu suprême qui me révèle tant d'amour, mais je n'accepte que cela. Oh! cher prince à peine entrevu, jusqu'à mon dernier souffle je garderai votre souvenir... jusqu'à mon dernier souffle je prierai pour vous qui m'aimiez... que j'aurais aimé... que j'aime.

L'orpheline se releva brusquement.

Une pensé nouvelle traversait son esprit.

— Mais s'il vivait encore, dit-elle d'une voix haletante, s'il n'était que blessé, je pourrais le revoir, veiller sur lui, le sauver peut-être. Ah! je sens bien que je le sauverais! Mais, où aller? — qui me fera connaître sa demeure?

Ses regards tombèrent sur le testament que ses mains n'avaient pas quitté.

Ces quelques mots : « *y compris mon hôtel de la rue François Ier* » attirèrent son attention.

— Rue François Ier! — s'écria-t-elle avec un éclair de joie dans les yeux. C'est là qu'il habite, à coup sûr. C'est là qu'il faut aller. Je saurai là si toute espérance est éteinte, et si je dois pleurer sur une tombe.

Galvanisée par la résolution soudaine qu'elle venait de prendre, Lucile s'habilla en toute hâte; replaça le testament sous son enveloppe et glissa cette enveloppe dans le corsage de sa robe; sortit sans prévenir madame Verdier et sans parler à la concierge; quitta la rue Julien-Lacroix; prit une voiture à la plus proche station et dit au cocher :

— Rue François Ier.

— Quel numéro?

— Je ne sais pas. — Vous vous informerez. — Vous demanderez où se trouve l'hôtel du prince de Castel-Vivant.

— Très bien. — Un prince, ça doit être connu dans le quartier.

Le fiacre roula.

Pendant le trajet l'exaltation fiévreuse de la jeune fille se calma.

Lucile réfléchit à la tentative qu'elle allait faire.

Si le prince était mort elle n'aurait qu'à prier et à pleurer

Mais s'il vivait, que penserait-on, que penserait-il lui-même d'une démarche si hasardée, si compromettante? — N'attribuerait-il point sa visite à un calcul, à une pensée d'ambition ou d'intérêt?

L'orpheline devint pourpre.

Elle fut au moment d'ordonner au cocher de tourner bride et de la ramener à Belleville.

Une voix intérieure lui cria.

— Ne t'arrête pas. — Que t'importent les jugements du monde? — Va sans crainte où l'amour et le devoir te mènent.

Il faisait presque nuit.

Le fiacre fit halte à la porte d'un marchand de vin de la rue François Ier, et le cocher quitta son siège pour prendre des renseignements qui lui furent aussitôt donnés.

La voiture partit et stoppa de nouveau au bout de quelques minutes.

On était arrivé.

Lucile descendit, donna l'ordre de l'attendre, vit en face d'elle une entrée monumentale et sonna d'une main agitée.

Le cœur de la pauvre enfant battait bien fort, mais sa volonté la soutenait.

La porte de l'hôtel s'ouvrit.

Un concierge en livrée, beaucoup plus imposant qu'un huissier de ministère, parut, et jeta sur la visiteuse modestement vêtue un regard à la fois curieux et impertinent.

L'orpheline se sentit rougir.

Que désirez-vous, mademoiselle? — demanda ce concierge d'un ton plein d'importance.

— C'est bien ici que demeure M. le prince de Castel-Vivant? — balbutia la jeune fille.

— Oui, mademoiselle, c'est bien ici. Mais, encore une fois, que voulez-vous?

La Fauvette, prenant son courage à deux mains, répondit :

— Monsieur, je voudrais parler au prince.

Si notre ami Hector de Castel-Vivant n'eût été entre la vie et la mort, et plus près de la mort que de la vie, ce qui ne permettait point aux valets de se montrer folâtres sans donner un croc-en-jambe au strict décorum, le concierge n'eût pas manqué d'accueiller par un long accès d'hilarité la prétention de Lucile.

Il se contenta de faire une grimace significative et, fidèle à la consigne donnée, répliqua :

— M. le prince est absent, mademoiselle.

En même temps il manifestait l'intention de refermer la porte.

— Absent... murmura la jeune fille; oui, je sais qu'il devait s'absenter ce matin, mais je sais aussi qu'il devrait être de retour.

— Tiens! tiens! tiens! pensa le concierge, la petite en sait long... C'est un ancien caprice du prince... Au fait elle est jolie...

— Répondez moi, monsieur, je vous en prie, poursuivit Lucile.

— Je vous ai répondu la vérité, mademoiselle; le prince est absent.

— Alors, vous ne savez rien?..

— Comment, rien?...

— Oui, fit Lucile avec véhémence, M. de Castel-Vivant s'est battu en duel ce matin et, sans doute, à cette heure il est mort...

— Mort! répéta le concierge. Qui vous a dit cela?

— Peu importe qui me l'a dit... Est-ce vrai?... Vous voyez bien ce que je souffre... Je vous en prie, monsieur, je vous le demande à mains jointes, ne me laissez pas dans cette incertitude horrible.... S'il est arrivé malheur au prince, ne me le cachez point!... Si, au contraire, il est vivant, rendez-moi l'espérance.

— Je n'ai rien à vous apprendre, mademoiselle, et je vous prie de vous retirer.

— Un instant donc! fit tout à coup la voix d'un nouveau venu. Pourquoi renvoyez-vous ainsi cette enfant?...

Ce nouveau venu était le docteur Antonin Frébault.

XIII

La jeune fille, les yeux baignés de larmes, se tourna vivement vers le docteur.

— Ah! monsieur, lui dit-elle avec un geste suppliant, répondez-moi, je vous en conjure...

— Calmez-vous, mademoiselle! répliqua Frébault, que la vue d'une jolie personne en pleurs disposait à la plus extrême bienveillance. Si j'ai compris vos dernières paroles, vous désirez des nouvelles du prince?

— Oui, monsieur, fit Lucile avec élan. Il s'est battu en duel ce matin, et je veux savoir s'il est dangereusement blessé.

— Et à quel titre, ma chère enfant, vous intéressez-vous si vivement au prince? demanda le médecin.

Lucile comprit le sens de cette question et rougit jusqu'à la racine des cheveux.

— Je ne suis rien à M. de Castel-Vivant, qui me connaît à peine et qui ne m'a parlé qu'une seule fois dans sa vie, répondit-elle avec dignité : mais il s'est acquis des droits à toute ma reconnaissance par une action que je dois taire, et cette reconnaissance est la cause de l'intérêt profond qu'il m'inspire.

Une auréole de chasteté rayonnait sur la tête de la blonde Lucile, illuminant son charmant visage.

Antonin ne s'y trompa point.

Il pensa :

— Cette petite fille adore le prince, sans le savoir peut-être, mais je jurerais qu'elle n'est pas sa maîtresse.

Puis, tout haut :

— Je vous crois, mademoiselle, et je vais vous répondre : — M. de Castel-Vivant s'est en effet battu, et il a été blessé.

La Fauvette ne respirait plus.

(A suivre.)

LYON, rue et place de la République

AUX

DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés

LES PLUS VASTES DE LYON

EXPOSITION

DE

TOILES & BLANC

Rideaux, Toiles blanches et écrues, Linge de Table et de Toilette, Mouchoirs, Coutils, Couvertures, Linge confectionné, Calicots, Lingerie, Bonneterie, Chemiserie; etc.

Nos achats, dans ces différents articles, et notamment ceux concernant les Rideaux, ont été traités avec des rabais énormes, dont nous serons heureux de faire profiter nos acheteurs.

Nous venons également de recevoir les premiers arrivages de nouveautés pour demi-saison, en LAINAGES, ETOFFES DE FANTAISIE, DRAPERIE, TISSUS NOIRS, CONFECTIONS pour Dames et Enfants, etc.

Mise en Vente

LUNDI 13 FÉVRIER

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à		2 ans
4 %	id.	id.	18 mois
3 %	id.	id.	1 an
2 1/2 %	id.	id.	6 mois
2 %	id.	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à **VUE**		

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les **Dames enceintes**

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connaît l'Allemand

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Rochet du Serpent de Lyon, *32, rue Lanterne.*

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la **Pharmacie Bertrand**, *12, rue Confort*, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, *place de la République, n° 55.* — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, **1,700** fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. BERTRAND mettra à la disposition de ses confrères.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disponibilité. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE

AGRICOLE & VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.

Prix : **8 francs** par an

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phtisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Mme la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYCLET, instituteur à Eymanças (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BORREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la *Revalescière*, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANEY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 1 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr ; 12 kil., 70 fr. — Aussi la *Revalescière chocolatée* en boites, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonnes digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — *Biscuits antidiabétiques de Revalescière* en boites de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi *franco* contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuses.

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le **Lait antiéphélique** ou **Lait Candès.**

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grossesse, taches de rousseur, sou, lentilles, hâle, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÈS et Cie, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISSANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : **10 fr.** par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

GUÉRISON prompte, sans mercure des **Maladies Secrètes** et des **Affections** de la **Peau** par le ROB SAVARESI. — S'adresser à la *Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON*

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du *Courrier du Commerce* sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE St-HONORÉ.

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

---

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du *Réveil Lyonnais* rue des Marronniers, 8.

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1,100,000 francs

LAITERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 1,100,000 francs

SIÈGE SOCIAL

LYON — 60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60 — LYON

L'Administration a l'honneur d'informer le Public que les produits de la SOCIÉTÉ DES LAITERIES DU RHONE se trouvent chez les Dépositaires dont les noms et adresses suivent :

1er Arrondissement

CUZIN, 5, rue Royale.
DURAND, 21, rue Romarin.
DUMAS, 3, rue du Plâtre.
DUPUY, 20, rue Tolozan.
CARRÉ, 5, rue des Capucins.
REYMOND, 3, rue Vieille-Monnaie.
POUILLE, 24, rue Royale.
VILLARD, 8, rue du Garet.
MUSY, 24, rue Lanterne.
CHABROLAIN, 11, rue des Fantasques.
BURCKARD, 15, rue Vieille-Monnaie.
PRADEL, 6, rue Terraille.
BUREL, 15, rue Romarin
COURTAY, 35, quai Saint-Vincent.
MADIGNIER, 3, rue Hippolyte-Flandrin.
BOVY, 11, rue Puits-Gaillot.
BOYREL, place Saint-Vincent.
SAINT-NIZIER, 5, place Saint-Nizier.

2e Arrondissement

MERLIN, 3, place des Cordeliers.
LEBŒUF, 20, rue Port-du-Temple.
HULLARD, 18, rue Gasparin.
VACHER, 18, rue Grôlée.
PRADEL, 19, rue Mercière.
FACHON, 27, rue Dubois.
PIDOUX, 1, rue de Jussieu.
DESPORTES, 55, rue Grôlée.
GIRAUD, 20, rue Thomassin.
BIDAUD, 12, rue Palais-Grillet.
TROTOT, 24, rue de la Charité.
BERTHIER, 50, rue Francklin.
SABATIER, 43, rue de la Charité.
VAUTRAIN, 23, rue de Condé.
GENEVAY, 23, rue Sainte-Hélène.
BERLIAT, 40, rue de la Charité.
DUFAUX, 1, quai de l'Hôpital.
TREYNET, 37, rue Bourbon.
MAURANT, 28, rue Franklin.
MOULIN, 14, rue de Condé.
GAMBET, 14, rue du Plat.
SARRAZIN, 8, rue du Plat.
DALCIEUX, 52, rue Saint-Joseph.
TOINET, 1, rue Saint-Dominique.
MIGNON, 46, rue Franklin.
GAY, 23, rue des Remparts-d'Ainay.
PEYTER, 35, rue Franklin.
GAUTHIER, 35, rue Vaubecour.
LETOURNEAU, 72, rue de la Charité.
CHABERT, 45, rue de la Charité.
BŒUF, 29, rue de la Charité.

3e arrondissement

LALOGE, 65, rue Rabelais.
VOZIN, 105, rue Rabelais.
DUPONT, 40, rue Mazenod.
SAVOYAT, 175, rue Moncey.
MANCHON, 169 avenue de Saxe.
CAPONAT, 157 rue de Vendôme.
RACINEUX, 23, rue Desargues.
CHAVANT, 140, rue Ste-Elisabeth.
METRA, 9, rue Servient.
CHAISE, 9, rue Ste-Jeanne.
PARISE, 4, place de la Victoire.
FALQUE, 6, Grande-Rue de la Guillotière.
GENEST, 11, rue de Chartres.
FROMENTIN, 26, quai des Brotteaux.
CLERC, 30, cours Lafayette.
REVOL, 4, rue de la Charité.
ALABOUVETTE, 90, rue de la Charité.
PERRIER, 120, cours Lafayette.
Mlles FORRON, 20, rue Mazenod.
CHAPET, 175, rue Moncey.
GORGIER, 25, rue de la Part-Dieu.
Mlles COTTAZ, 3, rue Passet.

4e Arrondissement

HENRY, 11, rue Dumont.

5e Arrondissement

DUPUY, 14, rue de la Bombarde.
CARRIÈRE, 5, rue St-Pierre-le-Vieux.
LAVERGNE, 8, rue Lainerie.
BARBIER, 9, rue de l'Arbalète.
MALASSAGNE, 34, rue Saint-Georges.
HUOT, 86, rue Saint-Georges.
GUTTIN, 25, quai de l'Archevêché.
COUDÈNE, 15, rue du Doyenné.

6e Arrondissement

DURAND, 3, cours Lafayette.
FLOSSEAU, 54, cours Vitton.
AJOUX, 29, cours Vitton.
BARJON, 35, cours Vitton.
MANDIER, 3, cours Vitton.
JAMBON, 41, rue Malesherbes.
BOUCHER, 43, rue Godefroy.
BURDIN, 69, avenue de Saxe.
CLERC, 42, cours Morand.
ROYER, 20, rue Bugeaud.
ROCHAT, 132, rue Bugeaud.
GUICHER, 65, cours Vitton.
DESSAGNES, 158, rue Bossuet.
MAY, 127, rue Bugeaud.
CAPONI, 81, rue Bugeaud.
MARDONET, 49, rue Bugeaud.
CHAMBAL, 104, rue Bugeaud.
ORANGE, passage des Tramways.
VAZELLE, 40, cours Vitton.
COPPÉ, 110, rue de Créqui.
SALAGNON, 58, avenue de Noailles.
MOYA, 50 cours Morand.
COPPE fils, 20, rue Godefroy.
VIELLY, 18, cours Vitton.
BACKMANN, 110, rue Masséna.
DURVAL, 99, rue Tronchet.
GUICHER, 102, rue Bugeaud.
BÉJUIT, 55, rue Molière.
DESSACHINCOURT, 41, r. Montbernard.
CELLIER, 106, rue de Vendôme.
GUEPER, 41, cours Lafayette.
CHANET, 9, rue Pierre-Corneille.
MORTIER, 19, rue Cuvier.
NIGAY, 54, rue Cuvier.
ASTIER, 134, rue Duguesclin.
Veuve MATHIEU, 208, rue Bossuet.
RIOU, 98, rue Duguesclin.
CHABROLLES, 87, rue Mozenod.
BUFFE, 210, rue Moncey.
SAMBARDIER, 46, rue Ney.
JOUVENET, 61, rue Ste Elisabeth.
AILLIOD, 175, rue de Sully.
PÉRIGNON, 96, rue Tête-d'Or.
VARENNE, cours Vitton.

TARIF DES PRODUITS

Lait pur, non écrémé, *en vases clos et scellés*, le litre....	0 30	Beurre de table, le 1/2 kil....	1 75	Œufs garantis frais....	au cours
Lait pur, non écrémé, le litre....	0 25	Beurre ordinaire, 1/2 kil....	1 50	Fromages double crême, la douzaine....	2 50
Beurre extra fin, le 1/2 kil....	2 50	Crême double, le 1/4 litre....	0 40	Fromages à la faiselle, pièce....	0 15
				Fromage vache, ordinaire, pièce....	0 15
				Fromages frais ou mi-sec, pièce....	0 15
				Fromages Mont-d'Or....	0 25

Tous les vases de Lait sont scellés aux initiales L. R.

Tous les produits, Beurre, Œufs frais sont marqués de l'estampille : LAITERIES DU RHONE

EXIGER LA MARQUE

Pour renseignements et réclamations, s'adresser au siège social, 60, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, à l'entre-sol

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

OCCASION

Jolie Épicerie-Comptoir

à vendre pour cause de départ. Bel agencement. Prix : 2,800 fr. Loyer : 700 fr.

S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, s. n° 2728.

---

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882 à des prix inconnus. *Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19*, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. GROS et DÉTAIL.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PEILLON, guérit rapidment

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.

Rue Cuvier, 15, Lyon

CORRESPONDANCES

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et **réputés incurables**, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, *à Vienne (Isère)*

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. **Baverel**, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPÉCIALITÉ

DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

---

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.

PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

TROUVÉ CHIENNE de chasse, pas de collier. Le réclamer chez M. Sibert, au Grand-Trou, Guillotière.

INJECTION BARRAJA

vraie infaillible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, **4 fr.**

Cours Lafayette, 115, Lyon

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antibilieuses, antiglaireuses et déconstipantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix fixes

Tony Loup